

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 42

chargée de l'examen du Postulat de Gendre Jean-Pascal et crts « : « Faciliter la réalisation d'analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses ».

Présidence :	M. Ngoc Huy Ho (Les Vert.e.s)
Membres présents :	Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Vert.e.s) M. Oleg Gafner (Les Vert.e.s) <i>remplace Mme D'Acremont</i> Mme Aude Billard (Parti Socialiste) Mme Muriel Chenaux Mesnier (Parti Socialiste) M. Mountazar Jaffar (Parti Socialiste) M. Henri Klunge (Parti Libéral-Radical) <i>remplace M. Gendre</i> Mme Coralie Dumoulin (Parti Libéral-Radical) M. Olivier Marmy (Parti Libéral-Radical) M. Vincent Vouillamoz (Vert'libéraux) Mme Patrizia Deborah Mori (UDC) <i>remplace M. Moscheni</i>
Membres excusés :	M. Johann Dupuis (Ensemble à Gauche) M. Musa Kamenica (Parti Socialiste)
Représentants de l'admin. :	Mme Natacha Litzistorf, Directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture M. Jeremias Blaser, secrétaire général du Logement, de l'environnement et de l'architecture M. Claude Thomas, délégué à l'environnement
Notes de séances	Mme Nadège Barde, assistante

Lieu : Bâtiment Chauderon 9, salle 2-3

Date : Jeudi 12 mai 2022

Début et fin de la séance : 17h00 - 18h00

Les points suivants ont été discutés :

- Le Canton est le principal interlocuteur pour les propriétaires privés des parcelles potentiellement polluées par les dioxines.
- L'estimation des coûts pour la collectivité lausannoise reste complexe en fonction des modifications de la loi sur l'environnement. Lorsque les bases légales seront connues, les responsabilités et les coûts pourront être définis.

Conseil communal de Lausanne

- Une estimation des coûts d'assainissement à Victor-Ruffly a été effectuée en avril 2021 en prenant en compte des hypothèses d'évacuation des sols pollués et sur les coûts d'assainissement par décapage sur 30 cm de profondeur sur une surface de 7000 m². Les chiffres calculés étaient d'environ CHF 435'000 (évacuation en décharge de type B) et CHF 695'000 (évacuation en décharge de type E).
- La Ville et le Canton se sont engagés auprès de la Confédération pour que la dépollution prenne en compte les usages différenciés en fonction des risques sanitaires. Par ailleurs, les solutions de réfection des sols pollués sont en cours d'étude sous la conduite du Canton et de la Confédération et dont la Ville y participe. Des contraintes légales seront malgré tout possibles car les solutions de dépollution ne sont pas toutes admissibles.
- Les délimitations des pollutions et les recommandations sanitaires liées publiées sur le site internet du Canton sont toujours valables. De nouveaux résultats seront communiqués par le Canton cet été après confirmation par la méthode récemment choisie par la Confédération. Cette nouvelle série d'analyses, comprenant également les territoires des communes alentours, permettra de définir plus précisément l'étendue de cette pollution.
- La Ville continue de faire des analyses des parcelles publiques afin d'identifier les sols dont l'usage pourrait être problématique selon les résultats de l'étude d'Unisanté (places de jeux, jardins potagers, alimentation). Compte tenu des incertitudes juridiques, il serait prématuré de lancer des opérations d'assainissements de grandes envergures.
- La communication de la Ville à travers ses différents canaux (communiqué de presse, conférence de presse, site web, courrier et rencontres) a été très riche permettant une information large à la population lausannoise.

A l'issue de la discussion, le postulat est soumis au vote de la commission.

Conclusion de la commission :

5 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention.

La commission refuse donc la prise en considération du postulat de M. Jean-Pascal Gendre et consorts.

Lausanne, le 07.07.22

Le rapporteur :
Ngoc Huy HO

